

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 11 MAI 2015**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11 mai 2015.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20150511/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20150511/access.html>

Le 11 mai 2015, à 12h15, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 4*,
- Actions de promotion menées par l'OP3FT,

- Mise en ligne du site Web « get.frogans »,
- Adoption de la mise à jour de la « Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans »,
- Adoption de la « Charte des Contributeurs au Développement de la Technologie Frogans »,
- Mise en œuvre des procédures UDRP-F par FORUM (prestataire d'arbitrage UDRP-F),
- Publication par l'Opérateur du FCR d'un guide de démarrage pour les administrateurs de compte FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

ORGANISATION DE LA FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 4

Dans le prolongement de sa décision du 16 février 2015 portant sur l'organisation de la *Frogans Technology Conference 4*, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- la conférence se tiendra à Paris (France) le 17 juin 2015 ;
- un nouveau format est introduit : au lieu de deux soirées consécutives, la conférence se tiendra sur une même journée de 16h à 22h30 (heure de Paris), avec une session de *networking* ;
- le thème général défini pour la conférence est : « La première Frogans Technology Conference consacrée à l'écosystème ».

ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT

Dans le prolongement de sa décision du 12 mars 2015 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2015, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- l'OP3FT a participé à la réunion INTA 137, la conférence annuelle de l'International Trademark Association (INTA) qui s'est tenue à San Diego (USA) du 2 au 6 mai 2015. Pour rappel, l'INTA est une association mondiale regroupant des avocats et des conseils en propriété industrielle ainsi que des titulaires de marques. Les réunions annuelles de l'INTA rassemblent plusieurs milliers de participants. À cette occasion, l'OP3FT a présenté le projet Frogans et plus particulièrement la période d'enregistrement prioritaire pour les titulaires de marques ;
- l'OP3FT a été sélectionnée pour participer au *French Tech Tour Russie*, un événement organisé à Moscou (Russie) du 1er au 5 juin 2015 par Business France. Pour rappel, Business France est un opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française qui valorise et

promeut à l'étranger l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Cette participation permettra à l'OP3FT de présenter la technologie Frogans à des acteurs de l'Internet en Russie ;

- l'OP3FT a organisé le *Frogans Technology Workshop 5*, intitulé « Uniform Dispute Resolution Policy for Frogans Addresses (UDRP-F) » (« Charte de Règlement Uniforme des Litiges pour les Adresses Frogans (UDRP-F) »). Cet atelier de travail s'est tenu en anglais en direct sur Internet le 28 avril 2015 ;
- l'OP3FT a organisé le *Frogans Technology Workshop 6*, intitulé « Priority registration period for trademark holders » (« Période d'enregistrement prioritaire pour les titulaires de marques »). Cet atelier de travail s'est tenu en anglais en direct sur Internet le 30 avril 2015 ;
- une animation vidéo présentant la technologie Frogans a été réalisée par l'équipe promotion et publiée sur la page d'accueil du site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org ». Cette vidéo, d'une durée de 2 minutes 30, est disponible en français et en anglais. Des traductions dans d'autres langues sont en cours de réalisation ;
- dans le cadre de la période d'enregistrement prioritaire pour les titulaires de marques, le site Web « quickstart.frogans.org » a été mis en ligne. Ce site Web s'adresse aux titulaires de marques, aux bureaux d'enregistrement de noms de domaine, aux conseils en propriété industrielle ainsi qu'aux avocats. Ce site Web comporte une foire aux questions (FAQ) et des liens utiles.

MISE EN LIGNE DU SITE WEB « GET.FROGANS »

L'équipe promotion présente une maquette du site Web de téléchargement de Frogans Player « get.frogans ».

Pour rappel, Frogans Player est le logiciel gratuit, facile à utiliser, sûr et léger, qui permet de naviguer sur les sites Frogans. Il est développé, mis à jour et distribué par l'OP3FT.

Le logiciel Frogans Player est en cours de développement par les équipes techniques et sera prochainement disponible.

Dans l'attente, le site Web « get.frogans » présente le logiciel Frogans Player et les versions à venir.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide la mise en ligne de ce site Web.

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE LA « CHARTE DES UTILISATEURS DE LA TECHNOLOGIE FROGANS »

Pour rappel, la « Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans » définit les conditions auxquelles toute personne souhaitant utiliser la technologie Frogans doit se conformer.

La version initiale de cette charte a été adoptée par le Conseil d'administration le 16 février 2015 et publiée sur le site officiel de la technologie Frogans « frogans.org ».

L'équipe juridique présente une proposition de mise à jour de la « Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans ».

La nouvelle version de la « Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans » fixe les conditions d'utilisation pour deux nouvelles catégories d'utilisateurs :

- les utilisateurs du service d'interrogation de la Base de données Whois du FCR ;
- les utilisateurs du service de téléchargement des Données Publiques du FCR.

La nouvelle version inclut aussi des modifications lexicales.

Un document comparatif entre la précédente version et la nouvelle version a été préparé par l'équipe juridique à titre d'information.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter la mise à jour de la « Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans ».

Ce document ainsi que le document comparatif seront publiés sur le site Web officiel de la technologie Frogans, « frogans.org », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/ftup/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/ftup/access.html>

ADOPTION DE LA « CHARTE DES CONTRIBUTEURS AU DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE FROGANS »

Pour rappel, la « Charte des Contributeurs au Développement de la Technologie Frogans » a pour but de permettre à toute personne de contribuer au développement de la technologie Frogans dans des conditions visant à préserver l'intégrité, la stabilité et la gratuité de la technologie Frogans, ainsi que le caractère perpétuel des droits d'utilisation.

L'équipe juridique présente la dernière version de travail de la « Charte des Contributeurs au Développement de la Technologie Frogans ».

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter la « Charte des Contributeurs au Développement de la Technologie Frogans ».

Ce document sera publié sur le site Web officiel de la technologie Frogans, « frogans.org », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/ftdcp/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/ftdcp/access.html>

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES UDRP-F PAR FORUM (PRESTATAIRE D'ARBITRAGE UDRP-F)

Pour rappel, la « Charte de Règlement Uniforme des Litiges pour les Adresses Frogans » (UDRP-F) et les « Règles relatives à l'UDRP-F » ont pour but de protéger les titulaires de marques contre des enregistrements abusifs d'adresses Frogans et de réseaux Frogans dans le Registre Central Frogans (FCR).

Le Conseil d'administration prend acte que FORUM a mis en œuvre les procédures UDRP-F en sa qualité de prestataire d'arbitrage UDRP-F agréé.

Les formulaires permettant de soumettre à FORUM un litige portant sur l'enregistrement d'une adresse Frogans ou d'un réseau Frogans sont disponibles sur le site Web de FORUM à l'URL suivante : <http://www.adrforum.com/RegistrySpec>

PUBLICATION PAR L'OPÉRATEUR DU FCR D'UN GUIDE DE DÉMARRAGE POUR LES ADMINISTRATEURS DE COMPTE FCR

Le Conseil d'administration prend acte que l'Opérateur du FCR a publié un guide de démarrage pour les administrateurs de compte FCR.

Ce document, en anglais, fournit les informations nécessaires aux administrateurs de compte FCR pour commencer rapidement à utiliser l'interface HTML de la FCR API. Il sera mis à jour régulièrement, au fur et à mesure de la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités dans la FCR API.

Ce guide de démarrage pour les administrateurs de compte FCR est publié sur le site Web de l'Opérateur du FCR « fcr.frogans », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://fcr.frogans/fr/resources/fcraa-start/access.html>
- en anglais : <https://fcr.frogans/en/resources/fcraa-start/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540